



REGLEMENT DE LA COUPE DE L'EURE FEMININE

Saison 2025 -2026

Article 1- Epreuve féminine départementale organisée par le Comité de l'Eure, réservée aux clubs du département régulièrement affilié et à jour de leur cotisation. Les rencontres auront lieu les vendredis à 20h30.

Article 2- Cette épreuve est dotée d'une coupe attribuée définitivement au club victorieux, remise le jour de la finale. Une médaille ou un trophée récompensera chaque joueuse finaliste.

Article 3- Chaque équipe est composée de **2, 3 ou 4 joueuses**. Les joueuses 1 et 2 jouent les simples, le double pouvant être joué par les joueuses de simple ou 1 joueuse de simple et la joueuse n°3 ou par les joueuses n°3 et n°4.

Coupe F550 : de 500 points à 550 points

Coupe F : aucune limite de classement

Toutes les féminines peuvent jouer sauf poussines.

Chaque partie se déroulant au meilleur des 5 manches.

Article 4- La première phase se déroulera en phase de poules.

Après chaque tour, les équipes se verront attribués un nombre de point suivant les résultats :

- 3 points : Victoire
- 1 point : Défaite
- 0 point : Forfait

Article 5- La phase finale se déroulera, après le classement intégral des équipes, pour définir les ¼ de finale.

Les ½ finales, la finale et match de 3-4 se dérouleront le même jour et dans un même lieu (à déterminer en cours de saison).

Article 6- Lors de la journée finale, une joueuse n'ayant pas participé auparavant à la compétition, ne sera pas autorisée à jouer. Une joueuse ayant joué dans une équipe ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe.

Article 7- Une joueuse d'un club peut former une entente avec une joueuse d'un autre club.

Article 8- Dates des compétitions

Les rencontres se dérouleront le vendredi soir à 20H30

	Dates des compétitions
Tour 1	Vendredi 7 novembre 2025
Tour 2	Vendredi 5 décembre 2025
Tour 3	Vendredi 19 décembre 2025
Tour 4	Vendredi 13 février 2026
¼ finale	Vendredi 22 mai 2026
½ F et Finale	Vendredi 12 juin 2026

Article 9- Le coût de l'engagement est de 15 **Euros** par équipe à régler par chèque bancaire ou virement à l'ordre du **CDTT27**.

Article 10- La feuille de rencontre sera fournie par le club qui reçoit. Celle-ci devra être **rentrée sur SPID** ou envoyée **par Email**, le lendemain de la rencontre, par le capitaine de l'équipe qui reçoit, à l'adresse suivante : feminines@cdtt27.fr

Article 11- L'engagement implique l'acceptation sans réserve du règlement. Le comité de l'Eure est seul habilité à régler tous les litiges.

Article 12- Les joueuses devront se présenter dans une tenue réglementaire.

Annexe :

Une équipe ne pouvant pas recevoir faute de salle, peut s'inscrire. Dans ce cas les matchs à domicile se joueront dans un club voisin si possible ou inverser avec le club adverse.

Ce règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison. Les modifications seront communiquées aux clubs dans les plus brefs délais.

Pour toutes informations, contacter Virginie Petroz à l'adresse suivante :

feminines@cdtt27.fr ou par téléphone au 06 18 88 96 73